



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 6 octobre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 6 octobre 2022 à 18h36 dans la salle des associations.

Présents : ANGLIONIN Joannel, CLAUDE Fabienne, HARTMANN Céline, ETIENNE Joachim, MARTIN Jérémy, THOMANN Gaelle

Excusés représentés : LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline, ALLARD Stéphanie pouvoir A MARTIN Jérémy

Secrétaire de séance : HARTMANN Céline

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération relative à l'admission en non-valeur

- 1 – Délibération relative à l'admission en non-valeur. Au cours de l'année 2021 le trésorier payeur nous a fait passer une liste de recettes irrécouvrables, et nous a proposé de les passer en non-valeur. La somme de 128.35 a donc été prévue au budget 2022, mais il est nécessaire de délibérer. M. le maire demande aux conseillers de se prononcer, à l'unanimité le conseil vote pour.
- 2 – Décision modificative. En mai 2022 le conseil avait établi une décision modificative pour l'achat du glouton à la commune de Villecroze, la somme a été inscrite sur le compte 231 (travaux en cours) alors qu'il fallait l'inscrire sur le compte 2157 (matériel et outil de voirie), il faut donc procéder à une rectification. Le conseil se prononce pour la modification.
- 3 - Délibération pour rectifier une erreur comptable sur exercices antérieur. M. le Maire expose au conseil qu'au cours de l'année 2021 la commune avait procédé à l'annulation des titres 494 et 495 de l'année 2015 émis à tort au compte 1331 et 1332 et de ce fait avait procéder à tort à l'amortissement de ces subventions soit 250 euros au compte 13931 et 150 euros au compte 13932. Le conseil autorise à l'unanimité le trésorier à procéder à cette rectification budgétaire.
- 4 - Délibération portant sur une demande de subvention auprès de conseil Départemental. En 2019 la commune a obtenu une subvention auprès du conseil départemental pour l'achat de parcelles situées à la Rouvière. Cet achat n'a pas pu aboutir, et le nouveau conseil a demandé au président le transfert de cette subvention sur le projet de l'entrepôt. Celle-ci a été accordée, il faut donc délibérer afin de finaliser ce transfert. M. le maire demande à son conseil de se prononcer. Le conseil approuve à l'unanimité le transfert de subvention de 50255 euros sur l'entrepôt

Questions diverses

- Mettre une plaque à la mémoire de Jean Maurel, la commune a demandé un devis.
- Faire une conférence sur le débroussaillage date en novembre a priori le 19.
- Le conseil a demandé à Vincent Coll s'il serait intéressé par l'agrément d'ASVP, celui-ci est d'accord, procédure en route.

La séance est levée à 19h14.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.